Cimetière de Saint-Josse-ten-Noode rue Henri Chomé, 9 à Schaerbeek. Resp. 02/705.39.01

## Les dimensions réglementaires pour les monuments

- Fosse ordinaire (5 ans): 1m50 x 80 cm x 8 cm
- Concession temporaire (15 ans): 2m x 99 cm x 8 cm avec une marche à l'avant de 20 cm
- Concession PT (50 ans):
  - Encadrement en béton : 2m60 x 97 cm x 10 cm
  - Monument standard : 2m x 1m x 10 cm
  - Marche à l'avant : 20 cm
  - Le numéro de la concession doit être gravé. La stèle ne peut pas dépasser 1m de hauteur.
- Columbarium (5 ans) : Plaquette de 6 cm x 22 cm, couleur or
- Columbarium (15 ans) : Plaquette de 8 cm x 26 cm, couleur or
- Columbarium (50 ans) : Plaquette de 8 cm x 26 cm, couleur or
- **Crypte (cellule)**: Les dimensions varient, environ 1m06 x 66,05 cm x 2 cm.
- · Les sociétés de placement doivent venir mesurer et graver le numéro au coin de la plaque.